VILLE DE
Bailleul

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du **25 juin 2026**

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire,** sur la convocation qui lui a été faite le dix-neuf juin deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (29) : GREMBER Jacques, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, BRAEMS Rémi, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, VALLART Maxime, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (4)

TRACHEZ Sylvie	donne procuration à GREMBER Jacques
CHARLEY Alice	donne procuration à VALLART Maxime
DEVILLEZ Arnaud	donne procuration à SOWA Benjamin
GALLI Brigitte	donne procuration à DELEU-MARÉCHAL Amélie

Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	29
Procurations	:	04
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121.25 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : VALLART Maxime.

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Excusez-moi, je vous coupe dans vos paroles, mais on va essayer d'optimiser le temps pour que cela ne soit pas trop chaud pour tout le monde. Vous avez pu constater, on a fait tout ce qu'on a pu pour faire en sorte qu'il fasse bon dans la salle, mais en effet, il fait bon. Il fait même légèrement trop chaud.

Je voulais déjà vous remercier toutes et tous d'être présents. Vous l'aurez compris, ce soir, c'est un Conseil plutôt technique. Ça ne va pas être très marrant, mais il faut les faire quand même, ce n'est pas grave. Pour ce faire, je vais commencer par faire procéder à l'appel nominal, en donnant la parole à Maxime VALLART.

Maxime VALLART : Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Je vais procéder à l'appel nominal.

M. le Maire : Merci beaucoup, Maxime. Notre assemblée peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Je vous propose, avant de commencer la séance, de revenir sur un événement qui s'est déroulé le dimanche dernier, le 21 juin, avec la disparition de Jérôme STEENKISTE. Jérôme était un homme de terrain, toujours prêt à s'investir pour les autres. Il a porté haut les valeurs de la laïcité et de l'éducation populaire, et a contribué à de nombreux projets associatifs et culturels. Parmi ses nombreux engagements, Jérôme était adjoint au Maire de Bailleul, vice-président de l'Association des amis de la Fondation Yourcenar, président honoraire des Amicales laïques, des Jardins bailleulois et de la Maison du Néerlandais, président de l'Office de tourisme ainsi que membre fondateur du CHAB et du Club des collectionneurs. Son implication pour Bailleul restera dans nos mémoires. Nous tenons à saluer son héritage et à exprimer toute notre sympathie pour sa famille, en particulier Thierry et Jérémy que je connais personnellement.

Je vous propose qu'on puisse observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée en mémoire de Jérôme STEENKISTE.

M. le Maire : Je vous remercie beaucoup.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Sans plus attendre, nous allons donc passer aux communications de Monsieur le Maire et je passe, pour ce faire, d'abord la parole à Nancy MILITAO qui va nous parler des classes civiques.

Nancy MILITAO : Les classes civiques sont organisées par le service de l'éducation de la ville. Elles sont menées de concert avec des animateurs qui suivent la classe sur une semaine, en coanimation avec l'enseignant de la classe. Il s'agit d'une semaine dédiée à la découverte du parcours citoyen.

En juin, les CM2 de Madame LAUWERIER de l'école Saint-Albert et de Madame DE BUYSERE de l'école Charles de Coster ont pu en bénéficier.

Le programme est riche, il y a :

- la présentation de la salle du Conseil, ici donc, et je peux vous dire qu'ils adorent utiliser le micro ;
- la présentation du fonctionnement d'une mairie et des élections municipales ;
- la présentation de l'histoire des déchets et comment les trier, menée par le SMICTOM (Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) ;
- la visite de la caserne des pompiers ;
- un mariage, comme on le voit sur le visuel.

La semaine se termine par une sortie qui vise à découvrir le siège du Conseil régional et du Conseil départemental dans l'hémicycle. Autant vous dire qu'après une telle semaine, les élèves sont prêts à briguer un mandat au sein du Conseil municipal des enfants et des jeunes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci beaucoup, Nancy.

Pour les avoir eus quelques journées à côté de moi dans le bureau, je peux vous dire qu'en effet, ils sont très motivés. C'est bien, cela montre qu'on a encore de belles années devant nous pour la démocratie bailleuloise.

Le sujet suivant, c'est plutôt la réunion avec les associations qui a eu lieu le 5 juin. Je laisse la parole – je suis un peu bouleversé, parce que les places ont changé – à Éric DEMOLLIENS.

Éric DEMOLLIENS : Nouveau clin d'œil à la presse locale, elle se reconnaîtra. Il est un peu moins de 19 h et prêtez bien l'oreille, car vous ne recevrez aucune *newsletter* sur le sujet. J'ai donc sélectionné non pas quatre informations, pas de surenchère, mais seulement deux informations pour vous faire vivre l'information au plus près de celles et ceux qui la font vivre.

91 associations et 180 personnes, ce sont les chiffres enregistrés à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le vendredi 5 juin, salle Yourcenar. Pourquoi cette réunion ? Pour marquer ce début de mandat, en rappelant les missions de la Maison de la vie associative et citoyenne, présenter ses acteurs, annoncer la feuille de route du mandat, nos priorités et bien sûr donner l'occasion aux présidents d'associations d'échanger entre eux. Au vu du nombre de présents dans la salle – je le rappelle, 180 personnes et 91 associations –, cela montre que ce type de réunion était très attendu, et pas seulement parce qu'elle s'est clôturée par un pot. Une belle réussite qui sera renouvelée l'année prochaine, l'occasion de faire un premier bilan.

M. le Maire : Merci beaucoup, Éric.

Du coup, je vais continuer à te laisser parler, puisque tu vas maintenant nous parler du Forum des associations.

Éric DEMOLLIENS : Absolument. Donc, je poursuis avec cette seconde information : le Salon des associations, qui s'est tenu le lendemain, le samedi 6 juin. C'est un rendez-vous incontournable de la vie bailleuloise, qui permet à chaque Bailleulois d'échanger avec les associations présentes et de se projeter sur le choix d'une activité.

Cette année, c'était une nouvelle fois à Natalis Dumez, avec 46 associations présentes de 10 h à 18 h, plusieurs démonstrations dont gym, tir à l'arc, par exemple, et avec la présence de Monsieur le Maire, qui aura pris le temps d'échanger avec chacun des stands : un marathon parcouru en un peu plus de 4 heures et plusieurs bouteilles d'eau.

Un grand merci à toute l'équipe de la Maison de la vie associative pour l'organisation de cette journée et, bien sûr, à l'ensemble des associations et de leurs bénévoles, présents dès le matin très tôt pour l'installation de leurs stands, puis toute la journée pour renseigner un public venu nombreux.

Rendez-vous l'année prochaine, peut-être sous une autre forme. Merci.

M. le Maire : Merci, Éric.

En effet, je suis arrivé à midi, je suis ressorti à 17 h. J'ai croisé pas mal de personnes d'entre vous. Je pense qu'on a tous pris beaucoup de plaisir à échanger avec les diverses associations. Elles avaient beaucoup de choses à nous dire, surtout beaucoup de choses à nous demander aussi, il faut l'avouer, mais c'est fortement intéressant et j'ai passé un très beau moment.

Pour le sujet suivant, je vais donc passer la parole à Armelle, qui va nous parler de la visite que nous avons pu faire chez Danone, fleuron de la vie économique bailleuloise.

Armelle FLAMENT : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais souligner une excellente nouvelle pour notre territoire : les Danette produites à Bailleul seront présentes sur le Tour de France. On assiste ici à une belle association entre une marque populaire française et l'un des événements sportifs les plus suivis. Elle constitue une formidable vitrine pour notre ville et pour le savoir-faire de notre territoire.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de participer à un temps fort organisé directement sur le site de Bailleul. Nous avons découvert le véhicule qui accompagnera la caravane sur le Tour de France et nous avons aussi échangé avec les équipes qui portent ce projet avec beaucoup d'enthousiasme.

Nous avons également été reçus par Jérémy WOOD, directeur du site, avec qui nous avons pu discuter des enjeux industriels, de l'activité de l'usine et de son ancrage local. Ces échanges ont permis de mesurer l'importance de ce site pour l'emploi et pour l'économie de notre territoire.

Ce sont, en effet, des centaines de salariés qui travaillent chaque jour sur le site de Bailleul et qui participent au rayonnement de notre commune, bien au-delà de notre région. Voir cette production locale mise en avant devant des millions de spectateurs est une source de fierté collective.

Je tenais donc à saluer les équipes du site de Bailleul et à les féliciter pour cette belle réussite. Je vous remercie.

M. le Maire : J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer Monsieur Jérémy WOOD, directeur de Danone. Au demeurant, c'est quelqu'un de très sympathique et je peux vous assurer que les Danette sont bonnes. Comme on a pu en goûter quelques-unes, elles sont vraiment bonnes.

Je vais maintenant laisser la parole à Yannick CORDONNIER, qui va nous parler de l'opération « Ville Propre ».

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'opération « Ville Propre », lancée le 18 mai dernier, s'est achevée après cinq semaines de mobilisation exceptionnelle. Grâce à l'engagement des 12 agents, dont 8 recrutés spécifiquement pour cette mission, près de 15 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble de la commune et de ses hameaux. Concrètement, ce sont 417 sacs de recyclage, 269 sacs noirs, 98 kg de déchets canins et 36 m^3 de dépôts sauvages qui ont été retirés de l'espace public. Plus de 43 km de voiries ont également été nettoyés.

Au-delà des chiffres, cette opération a permis de redonner à notre ville un cadre de vie plus propre et plus agréable. Je tiens encore une fois à remercier sincèrement l'ensemble des agents mobilisés pour leur professionnalisme, leur engagement et leur esprit d'équipe, quel que soit le temps.

Aujourd'hui, le travail de nettoyage est terminé. Il appartient désormais à chacun de préserver ses efforts par un comportement responsable et respectueux de l'espace public. Notre volonté est claire : poursuivre la sensibilisation, mais aussi et surtout faire respecter les règles lorsque cela sera nécessaire.

Encore une fois, une ville propre, cela ne se décrète pas, cela se construit et cela continue aujourd'hui, ensemble.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick.

Je vais même te laisser la parole, parce que c'est toi qui vas aussi présenter le lancement de la campagne de communication. Vous avez déjà pu voir quelques affiches dans les rues de Bailleul.

Yannick CORDONNIER : Dans le cadre du plan propreté, nous avons lancé une nouvelle campagne de communication, volontairement plus percutante. L'objectif est d'interpeller chacun sur son rôle dans la propreté dans notre ville.

À travers des messages parfois provocants, cette campagne vise à faire prendre conscience que la propreté de l'espace public est une responsabilité collective. Chacun, par ses gestes du quotidien, contribue à préserver un cadre de vie agréable et respectueux de tous.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick.

On passe ensuite au concert de fin d'année de l'Orchestre à l'école, qui a eu lieu le 12 juin. Et pour en parler, je passe la parole à Rémi.

Rémi BRAEMS : Merci, Monsieur le Maire.

Alors, en effet, quelques mots sur le dispositif Orchestre à l'école, dont le concert de fin d'année s'est tenu le 12 juin dernier à l'école Louis Pasteur.

Depuis 2022, notre École municipale de musique et d'art dramatique (EMMAD) intervient auprès des élèves de l'école Pasteur dans le cadre de ce projet, qui est mené en partenariat avec l'Éducation nationale. Cinq enseignants se sont rendus chaque semaine au cours de l'année dans l'établissement, pour permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer la musique au sein d'un orchestre à vents et à percussions.

Le concert du 12 juin a vraiment marqué l'aboutissement du travail réalisé tout au long de cette année par les 30 élèves de la classe inter-niveaux, du CE2 au CM2. Au nom du Conseil, je tiens vraiment à saluer l'engagement et le travail de tous les enseignants de l'école de musique, les enseignants de l'école Pasteur ainsi que les élèves. C'était particulièrement beau de voir les familles présentes, fières de leurs enfants et des progrès accomplis.

Ce projet illustre parfaitement l'accès à la culture pour tous et les belles réussites que permet le partenariat entre nos services municipaux et l'Éducation nationale.

M. le Maire : Merci beaucoup, Rémi.

On va maintenant passer à un sujet encore très important, puisque je vais donner la parole à Laure, qui va nous parler du Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Laure DOBIGNY : Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le 9 juin, sous la direction de Julien FOURNEZ, directeur de l'aménagement et de la transition écologique de la ville, a eu lieu le premier comité de pilotage du lancement du schéma directeur immobilier et énergétique, ou SDIE.

Notre commune dispose en effet d'un patrimoine bâti important, une soixantaine de bâtiments, mais une grande partie de ces bâtiments sont aujourd'hui vieillissants, énergivores et parfois inadaptés aux besoins des usagers comme des agents.

Sans vision globale ni priorisation, les services municipaux ont souvent été contraints jusqu'à présent d'intervenir dans l'urgence, ce qui disperse les moyens et les investissements et ne permet pas de préparer la ville aux enjeux de demain. [Inaudible - Problème technique ne permettant pas de retranscrire la phrase] aujourd'hui, alors qu'il fait 36 degrés, ni l'existence ni l'urgence d'agir. La prochaine étape sera le lancement, à la rentrée, d'un marché public pour réaliser le diagnostic technique immobilier et énergétique, qui sera croisé avec des diagnostics d'usage et de biodiversité.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci beaucoup, Laure.

Sujet suivant, qui sera porté par Nancy MILITAO, ce sont les portes ouvertes à la dentelle. Je te laisse la parole.

Nancy MILITAO : Merci.

Le mois de juin est un moment important pour nos écoles municipales, qui vous ont ouvert leurs portes. L'École dentellière a ouvert le bal le 6 juin. On y découvre des passionnés, des novices, des curieux, mais tous ont cette particularité : apprendre, partager et réaliser pour finalement être fiers de sa production.

L'école offre un carrefour d'échanges intergénérationnels entre Chloé, jeune collégienne qui a commencé il y a tout juste trois ans et qui a déjà un sacré *book* de créations, et cette petite dame aux origines polonaises qui, un jour, a poussé les portes et qui, depuis, revient plusieurs fois par semaine pour partager ses connaissances ou récupérer des morceaux de fil pour en faire des bracelets de dentelle. L'ambiance y est très conviviale. Donc, attention : si vous poussez la porte, vous risquez d'être piqué par le virus de la dentellière !

Je passe également à l'EMMAD (École de musique et d'art dramatique) qui a ouvert ses portes au public pour la première fois, et ce fut un succès, avec plus d'une centaine de visiteurs, dont 41 futurs élèves préinscrits, toutes disciplines confondues. Les disciplines qui rencontrent un vif succès sont le piano, le piano jazz, le théâtre ou encore les cours d'éveil et d'initiation.

La durée des cours en cycle 1, qui est le parcours diplômant enfant, est de 30 minutes pour chaque élève, et elle est de 45 minutes en cycle 2. Pour les adultes, la durée est de 30 minutes en individuel. Pour le moment, nous en sommes à 194 réinscriptions : 158 en musique et 36 en théâtre.

Enfin, l'École municipale d'arts plastiques a ouvert ses portes le dimanche 14 juin dernier. On a eu un sacré passage : 259 personnes et 37 nouvelles inscriptions. Il y a 11 ateliers d'arts plastiques concernant les 3 à 17 ans. Les cours adultes sont très prisés et déjà complets. Des cours d'histoire de l'art sont également dispensés. Il reste quelques places, mais jusqu'à quand ? L'exposition a montré que les enfants étaient très investis, peu importe la catégorie d'âge, et la qualité était au rendez-vous. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Nancy.

On va continuer avec l'EMMAD, mais cette fois-ci avec l'HMB. Je vais donner la parole à Rémi, qui va vous parler du concert qui a eu lieu le 16 juin.

Rémi BRAEMS : Tout à fait. Le mardi 16 juin, l'École de musique a rassemblé ses deux cycles d'harmonies, soit une trentaine de jeunes musiciens environ, avec l'Harmonie municipale de Bailleul. C'était l'occasion de les écouter pendant une heure à la salle des fêtes.

Ce concert commun a permis aux jeunes musiciens et aux membres de l'HMB de partager la scène, comme on le voit sur l'image. Les plus anciens ont accompagné les plus jeunes avec bienveillance, en transmettant leurs expériences et parfois même quelques astuces pour compter les mesures sans se perdre.

La soirée a rassemblé environ 200 spectateurs, preuve que la musique d'harmonie attire toujours autant de monde. Pour y être allé avec Nancy, ce fut un très beau moment de partage, de cohésion et de transmission, où chacun a trouvé sa place au service d'un projet musical commun. Alors, qui sait, peut-être que certains de ces jeunes musiciens rejoindront un jour les rangs de l'harmonie municipale. En tout cas, on le souhaite.

Un merci particulier à Stéphane DEHEEGHER, à Christophe DECROCK et à Damien VERHERVE pour la direction des orchestres et pour le remarquable travail de collaboration qui a été réalisé au service des plus jeunes, devant un public conquis.

M. le Maire : Merci beaucoup, Rémi.

On va passer au 17 juin pour la journée de cohésion qui a eu lieu. De mon côté, je souhaitais revenir sur le temps de cohésion qui a réuni agents et élus, sous le signe de la convivialité et du partage. D'ailleurs, je remercie celles et ceux qui étaient présents pour cette journée.

Au-delà du moment agréable qu'il a représenté, ce rendez-vous traduit une conviction forte de notre équipe municipale. La qualité du service public repose avant tout sur les femmes et les hommes qui le font vivre au quotidien. Prendre le temps de se rencontrer autrement, de mieux se connaître, d'échanger entre services, entre agents et élus, ce n'est pas anecdotique, c'est au contraire un investissement dans le collectif et dans la confiance. Autour d'un repas et d'activités partagées, chacun a pu sortir de son cadre habituel et créer des liens qui facilitent ensuite le travail quotidien au service des Bailleulois.

Les retours ont été unanimement positifs. Beaucoup ont souligné la richesse des échanges, la simplicité des rencontres et l'importance de ces moments qui renforcent le sentiment d'appartenance à une même collectivité. Parce qu'une ville avance mieux lorsque ses équipes se connaissent, se respectent et partagent le même cap, nous continuerons à favoriser ces temps de rencontre, qui contribuent aussi à la qualité du service rendu à la population.

Et même si j'ai perdu à la pétanque contre les agents de la municipalité, ce n'est pas bien grave, on a passé un bon moment. Je tenais à le signaler.

On passe donc maintenant à la journée du 22 juin, avec le COPIL sur l'audit financier. Je passe la parole à Frédéric VERTUN.

Oh, excusez-moi.

Amélie DELEU-MARÉCHAL : Bonsoir. J'avais une petite question. J'ai participé à ce moment qui était vraiment très agréable, donc merci.

Par contre, je me suis aperçue, forcément, qu'on ne peut pas, nous, en tant qu'élus, connaître tous les agents. Donc, c'est la possibilité d'avoir une espèce de trombinoscope par service, alors pas forcément des photos, mais savoir qui travaille où. Cela permet, quand on les rencontre éventuellement, d'être plus rapide. Donc, savoir s'il en existe un et, sinon, est-ce qu'il y a possibilité qu'on en ait un ?

Merci.

M. le Maire : Merci pour votre question. Alors, *a priori*, ce qu'on me dit, c'est qu'il est en cours de préparation parce qu'il n'y en avait pas. Dès qu'il sera prêt et qu'on pourra vous le transmettre, ce ne sera pas un problème, vous l'aurez aussi rapidement que nous.

Pour le coup, est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres prises de parole ? Non ? Je peux donc laisser la parole à Frédéric VERTUN pour le COPIL de l'audit financier.

Frédéric VERTUN : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, un point d'étape sur l'avancement de l'audit financier RH qui a été engagé par la ville. Après une première réunion, il y a quelques semaines, consacrée au lancement de la démarche, une seconde réunion s'est tenue lundi. Cette étape de travail avait pour objectif de définir les indicateurs qui seront analysés et de valider la méthode qui sera retenue pour les semaines à venir.

Concrètement, les travaux entrent désormais dans une phase opérationnelle. Tout au long de l'été, les données financières RH seront collectées, consolidées et analysées, afin d'établir un diagnostic précis et partagé de la situation de la collectivité. Cette démarche avance donc de manière concrète et méthodique. Elle doit nous permettre, comme on s'y est engagé à l'automne, de disposer d'éléments objectifs pour éclairer les décisions futures et construire nos priorités sur des constats factuels plutôt que sur des impressions.

Une présentation est prévue lors du Conseil municipal de décembre.

M. le Maire : Merci beaucoup, Frédéric.

Je passe maintenant la parole à Yannick DESCAMPS, qui va nous parler du règlement intérieur du cimetière, qui a été un peu modifié ces derniers temps.

Yannick DESCAMPS : Le dernier règlement du cimetière date de 2018, donc il était important de l'actualiser pour tenir compte des évolutions et de la réalité des situations, afin d'en faire un règlement qui soit applicable et appliqué.

Le nouveau règlement du cimetière, qui sera pris par arrêté du maire – étant un des pouvoirs qui vous sont propres, Monsieur le Maire –, comprend trois principaux changements par rapport à celui en vigueur actuellement. Tout d'abord, il ne sera plus possible de réserver sa concession à l'avance, et ce, quel que soit son âge. Cela répond à une volonté d'adapter le règlement aux capacités des cimetières et aux disponibilités en termes de places. Je précise que cette situation n'est pas nouvelle puisque, dans les faits, les réservations de concessions sont refusées depuis 2021. Nous mettons donc les textes en rapport avec les faits.

Ensuite, il ne sera plus fait mention de fermeture du cimetière, mais d'horaires durant lesquels le cimetière est ouvert et accessible au public. Là aussi, il s'agit de tenir compte d'une réalité, celle de la difficulté matérielle de fermer le cimetière. Il y a certes des grilles et des barrières, mais, faute de personnel, comme pour les autres parcs et jardins, ces grilles ne sont pas fermées.

L'idée est donc ici d'indiquer les horaires d'ouverture au public, de sorte que, si quelqu'un, individu ou groupe, est présent dans le cimetière en dehors des créneaux d'ouverture au public, il faudra qu'il puisse justifier d'une raison valable d'y être, ce qui permettra, le cas échéant, de poursuivre ou sanctionner les présences non justifiées.

Troisième changement, il sera précisé que l'entretien des interconcessions relève des concessionnaires ou de leurs ayants droit. Autant il appartient aux services municipaux d'entretenir les espaces communs, les allées, etc., autant chacun peut et doit entretenir le périmètre immédiat de la concession. C'est ce qui sera désormais prévu.

Une volonté d'avoir un règlement qui soit applicable et appliqué, disais-je, cette actualisation du règlement s'accompagne du recrutement d'un agent gestionnaire du cimetière qui sera présent sur place pour veiller à sa bonne application, bien sûr, mais aussi veiller aux opérations funéraires, accompagner les familles, conseiller et surveiller.

Je n'oublie pas, en effet, les problèmes d'incivilité, là aussi : vols, dégradations, dépôts de déchets, etc., qui nous sont régulièrement remontés. Là aussi, la présence d'un agent sur place permettra d'apporter un premier élément de réponse, étant précisé que les cimetières font aussi partie du plan de sécurisation de la ville.

En conclusion, nous savons tous combien la question du cimetière, des cimetières, devrais-je même dire, car il y a certes le cimetière du centre, mais il y a aussi les cimetières des trois hameaux, qui bénéficient bien évidemment de la même attention, cette question des cimetières, donc, est particulièrement sensible. Elle tient à l'attention, à l'affection que nous portons tous à nos défunts et au respect qui leur est dû. Elle tient aussi à notre propre sensibilité, soucieux que nous sommes, et c'est bien légitime, de notre dernière demeure. C'est une préoccupation, croyez-le bien, que nous partageons et c'est aussi ce à quoi souhaite répondre ce nouveau règlement.

Je vous remercie.

M. le Maire : Oui, Amélie, je t'en prie.

Amélie DELEU-MARÉCHAL : Pour rebondir sur les cimetières, si l'entretien des périmètres des concessions n'est pas fait par les propriétaires, qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui est prévu ?

M. le Maire : On prévient le concessionnaire et on lui demande gentiment, dans un premier temps, de bien vouloir faire en sorte que la concession soit propre, et dans un deuxième temps, il est prévu qu'on puisse sanctionner ce propriétaire de concession. Il y a toujours quelqu'un qui est propriétaire de la concession, il faut le savoir.

Je laisse à présent la parole à Yannick CORDONNIER qui va parler des arrêtés des trottinettes.

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, j'ai une raison toute particulière ici de parler de cet arrêté des trottinettes qui a été pris par la municipalité. Face au développement rapide des trottinettes électriques et autres engins de déplacement personnel motorisé, autrement dit EDPM, et aux nombreuses remontées des habitants concernant les comportements dangereux liés à ces engins, nous avons souhaité fixer un cadre clair pour garantir la sécurité de tous.

L'arrêté relatif aux EDPM rappelle les principales règles de circulation applicables à ces engins : âge minimum fixé à 14 ans, vitesse limitée à 25 km/h, interdiction de circuler sur les trottoirs, dans les zones piétonnes et dans les parcs et jardins municipaux, pour ne citer qu'elles. Cet arrêté rappelle également les obligations en matière de sécurité imposant dorénavant le port du casque, obligatoire maintenant sur l'ensemble du territoire de la commune, Bailleul et ses hameaux, mais également l'obligation de disposer d'une assurance ainsi que des équipements réglementaires.

Encore une fois, notre objectif n'est pas d'interdire, mais de permettre une cohabitation sereine entre piétons, cyclistes, automobilistes et utilisateurs de trottinettes.

Après une phase de prévention et d'information jusqu'au 30 juin, nous engagerons une phase de contrôle afin que ces règles soient effectivement respectées. La sécurité de chacun ne peut être une option. Prévenir pour convaincre, contrôler pour protéger, à Bailleul, la liberté de circuler doit toujours aller de pair avec la responsabilité et le respect des autres usagers.

M. le Maire : Y a-t-il des prises de parole ? Pas de questions par rapport aux trottinettes ? Tout va bien. Merci, Yannick.

DÉLIBÉRATIONS

M. le Maire : Nous en avons maintenant terminé avec les communications. Je vous propose de passer à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, avec une importante séquence dédiée aux questions budgétaires et financières. Tout d'abord, passons à l'adoption des comptes financiers uniques du budget principal et du budget annexe du cinéma que nous présente Frédéric VERTUN.

Je vous propose que Frédéric nous présente les délibérations 64, 65, 66 et 67, et qu'on les vote d'un seul tenant. Cela me permet ainsi de ne sortir qu'une seule fois de la salle, parce que, comme vous le savez, je ne peux pas participer au vote, et donc je vais devoir autrement sortir plusieurs fois. Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose de pratiquer de la sorte. Pas d'objection ?

Donc, je te laisse la parole, Frédéric, pour présenter toutes ces délibérations.

Frédéric VERTUN : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il me revient le soin de vous présenter les comptes financiers uniques, avec beaucoup de chiffres qui viennent s'ajouter à la chaleur. Je vais tout mettre en œuvre pour être le plus clair possible.

Le compte financier unique retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025, et il permet au Conseil municipal d'apprécier la gestion financière de la commune, ainsi que les résultats de clôture de l'exercice. Ce dernier fait apparaître un bilan financier globalement favorable pour 2025. La commune clôture l'exercice avec un excédent de fonctionnement de près de 2,96 millions d'euros, tandis que le résultat global, après prise en compte des opérations d'investissement et des restes à réaliser, s'établit à plus de 3,3 millions d'euros.

Ces résultats témoignent d'un équilibre financier préservé et constituent un point d'appui intéressant pour la nouvelle municipalité. Pour autant, comme nous avons pu le dire lors de la présentation des budgets qui reprenaient ces résultats 2025 par anticipation, nous devons les analyser avec recul et objectivité. Tout d'abord parce que 2025 relève essentiellement de choix budgétaires et des orientations de la précédente mandature, mais pour 2025, en effet, l'ancienne municipalité avait souhaité soutenir ces résultats par des recettes exceptionnelles et non récurrentes.

Je pense notamment aux régularisations de la taxe locale sur la publicité extérieure, aux produits de cession foncière ou encore à diverses recettes ponctuelles qui ont contribué à améliorer les résultats de l'exercice. Ces ressources constituent des opportunités appréciables, nous en convenons, mais elles ne sont pas destinées à se reproduire chaque année. Autrement dit, si la commune affiche aujourd'hui un excédent de près de 3 millions d'euros en fonctionnement, il serait imprudent de considérer que ce niveau de résultats reflète automatiquement sa capacité financière structurelle.

Notre responsabilité est désormais d'aller au-delà des chiffres de clôture et d'examiner en profondeur les fondamentaux financiers de la collectivité, l'évolution des dépenses de fonctionnement, la dynamique réelle des recettes, les capacités d'investissement futur et les marges de manœuvre dont nous disposerons pour mettre en œuvre notre projet municipal. C'est précisément l'objet de l'audit financier que je vous ai présenté dans son état d'avancement tout à l'heure. Cet audit nous permettra de regarder, selon une expression bien connue, dans l'épaisseur du trait, afin de distinguer ce qui relève d'une amélioration ponctuelle de ce qui constitue réellement une situation financière durable.

Un excédent de 2,96 millions d'euros en section de fonctionnement est certes un indicateur positif, mais c'est une photographie d'un exercice budgétaire avec la conjonction d'éléments favorables que j'ai cités, cela ne reflète pas une tendance. Aujourd'hui, la question qui doit nous guider n'est pas seulement de savoir d'où nous venons, elle est aussi et surtout de savoir avec quelles ressources durables nous financerons les projets et les services municipaux de demain.

Je vous propose de passer à la suite...

M. le Maire : On passe à la 65, vous votez ces deux-là, et puis je sors et je reviens pour la 66 et la 67, qu'on votera à deux pour le coup. Par contre, pour celle-là, je peux rester.

Vas-y, Frédéric.

Frédéric VERTUN : Dans la continuité, effectivement, il nous convient d'adopter le compte financier unique pour le budget annexe du cinéma Le Flandria.

Concernant ce budget annexe, les résultats de 2025 sont globalement satisfaisants. Le budget se clôture avec un excédent de fonctionnement d'environ 148 000 euros pour 382 000 euros de recettes et 234 000 euros de dépenses. En investissement, nous constatons un résultat de clôture d'environ 215 000 euros et, en tenant compte des restes à réaliser, un résultat en déficit de 174 000 euros. Celui-ci s'explique principalement par les travaux de rénovation qui ont été réalisés sur l'équipement. Ça ne traduit pas du tout une dégradation de la situation financière, mais au contraire un effort d'investissement destiné à améliorer les conditions d'accueil du public et à préserver la qualité de cet équipement structurel. Ce déficit de la section d'investissement sera couvert en partie par les excédents de fonctionnement, ainsi que par une subvention à percevoir pour 50 000 euros environ.

Au global, le budget du cinéma dégage un résultat négatif d'environ 25 000 euros. On retiendra un élément essentiel : le cinéma dispose d'une situation financière équilibrée et a bénéficié d'investissements importants pour préparer son avenir. C'est une base saine sur laquelle nous pourrons construire nos futures orientations en matière d'offres culturelles. C'est important.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Yannick CORDONNIER qui va vous faire voter. Moi, pendant ce temps-là, je vous quitte.

Yannick CORDONNIER : Comme l'a dit Monsieur le Maire, comme il est ordonnateur, il ne peut être présent dans la salle pendant le vote. Une fois qu'il sera sorti, je vous proposerai de procéder au vote pour les deux délibérations explicitées par Frédéric VERTUN.

Il est sorti. Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté pour les deux délibérations. Merci.

Monsieur le Maire peut revenir.

Délibération n° 26/064 - Finances – Budget Principal de la commune - Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibération n° 26/065 - Finances – Budget annexe du Cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 – Compte Financier Unique

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Donc, Frédéric, je te laisse la parole pour les deux délibérations suivantes.

Frédéric VERTUN : Monsieur le Maire, les délibérations ont été votées à l'unanimité.

M. le Maire : Merci beaucoup à tous.

Frédéric VERTUN : Nous allons passer à la détermination et à l'affectation des résultats du budget principal. Pour rappel, les résultats avaient été repris de manière anticipée lors du vote du budget primitif 2026. Le compte financier unique confirme aujourd'hui ces montants.

L'exercice 2025 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 2 959 799,69 euros et un excédent d'investissement de 87 253,54 euros précisément. Les restes à réaliser présentent par ailleurs un solde positif de 252 090,04 euros avec 519 034,38 euros de dépenses restant à engager et 771 124,42 euros de recettes attendues. Dans ces conditions, la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

Il est ainsi proposé de reporter 2 959 799,69 euros en excédent de fonctionnement au compte 002, et 87 253,54 euros en excédent d'investissement au compte 001. Il s'agit d'une délibération technique qui permet de traduire comptablement les résultats définitifs constatés au titre de 2025 et que nous avions passés par anticipation lors de la présentation des budgets.

Délibération n° 26/066 - Finances – Budget Principal de la commune - Exercice 2025 – Détermination et affectation des résultats définitifs

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Je te laisse continuer sur la 67.

Frédéric VERTUN : Sur le budget annexe du cinéma Le Flandria, le compte financier unique 2025 fait apparaître un résultat globalement conforme aux écritures de clôture. En section de fonctionnement, le budget dégage un excédent de 148 456,98 euros, résultant de 382 256,72 euros de recettes pour 233 799,74 euros de dépenses. En section d'investissement, la situation est déficitaire à hauteur de 173 914,50 euros après prise en compte des opérations de l'exercice et des restes à réaliser.

Au global, le résultat définitif de l'exercice est déficitaire à précisément 25 457,52 euros, intégrant l'ensemble des mouvements de fonctionnement, d'investissement et de restes à réaliser. Les chiffres étant concordants entre l'ordonnateur et le comptable, il est proposé d'arrêter définitivement ces résultats et de procéder à leur affectation, conformément au cadre budgétaire en vigueur, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci, Frédéric.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations par rapport à ces deux délibérations ? Non. Je propose qu'on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup, à l'unanimité.

Délibération n° 26/067 - Finances – Budget Annexe du Cinéma « Le Flandria » - Exercice 2025 – Détermination et affectation des résultats définitifs

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : On va passer maintenant à la délibération 26/068. Je suis désolé, Frédéric, mais c'est encore toi qui portes la délibération, tu vas avoir soif.

Frédéric VERTUN : Je continue, merci.

Il s'agit de l'adoption de la décision modificative n° 1 pour le budget de la ville. Cette décision budgétaire a pour objet d'ajuster certaines dépenses d'investissement afin de répondre à des besoins identifiés depuis le vote du budget primitif.

Elle est rendue possible par l'abandon du projet de terrain de padel qui libère une enveloppe de 85 650 euros. Les crédits sont intégralement réaffectés à des opérations utiles au fonctionnement de la collectivité et aux priorités que nous avons fixées.

Ainsi, une part importante de ces ajustements concerne la modernisation de notre administration. Il est ainsi proposé de déployer un parapheur électronique, de poursuivre l'équipement numérique des services, de renforcer la sécurisation des bâtiments communaux et de faire évoluer notre logiciel de gestion des interventions techniques.

Ce dernier investissement constitue une première étape vers la mise en œuvre du futur guichet unique. Il s'inscrit dans la méthode que nous avons retenue depuis le début du mandat : on anticipe les évolutions pour mieux agir demain.

L'objectif est simple : on simplifie les procédures, on améliore la circulation de l'information, on renforce le suivi des demandes et on donne au service des outils plus performants pour gagner en efficacité au bénéfice des Bailleulois.

Cette décision budgétaire permet également de renforcer les moyens de la police municipale.

Elle prévoit notamment l'acquisition d'équipements de protection et d'intervention adaptés aux missions exercées par les agents, en particulier lors des services de nuit où ils peuvent être confrontés à des situations plus exposées. Cet investissement permet à nos policiers municipaux de disposer de moyens adaptés pour assurer leur mission dans des conditions de sécurité optimales pour eux-mêmes, comme pour la population.

Enfin, quelques ajustements sont prévus pour accompagner les activités de l'école d'art plastique et enrichir les collections du musée.

Cette décision modificative ne génère de fait aucune dépense supplémentaire. Nous sommes à l'équilibre. Elle traduit simplement des arbitrages permettant de réaffecter des crédits disponibles vers des actions qui sont concrètes, immédiatement utiles et porteuses d'amélioration pour les services municipaux et donc pour les habitants.

M. le Maire : Merci, Frédéric. Je te laisse reprendre ton souffle, parce que c'est toi qui interviens encore après.

Oui, Alain, je te laisse la parole.

Alain TALLEU : Je vais te permettre de souffler un peu, j'ai quelques questions à poser.

Est-ce que vous pourriez préciser, s'il vous plaît, de quoi il s'agit quand on parle d'équipement pour la police municipale, précisément ? Je constate qu'il y a effectivement annulation du marché des travaux de padel. Il y a plus de la moitié de cette somme qui est récupérée, qui est en direction – et c'est sans doute plus que nécessaire – de la police municipale, notamment pour un véhicule. Je me pose la question parce que je compare le matériel technique pour l'école d'art et l'acquisition d'œuvres pour le musée. Il prend très peu de place, donc j'aurais tendance à le déplorer.

Frédéric VERTUN : Yannick CORDONNIER va vous répondre.

M. le Maire : Je peux répondre.

En réalité, il y a un constat qui a été fait. Je peux vous dire que, par exemple, en ce qui concerne le véhicule de la police municipale, il n'est pas du tout adapté à leur mission. En fait, c'est un véhicule trois portes, qui a donc peu de portes. Il y a deux portes devant et une porte latérale à droite, ce qui est très compliqué puisque, comme vous devez le savoir, quand on prend quelqu'un en charge, cette personne ne peut pas être derrière le chauffeur. C'est illégal. Cela veut dire que la seule personne ne peut être que du côté de la porte. La personne qui est assise derrière, à côté de la personne interpellée, est derrière le chauffeur, mais n'a pas de porte pour sortir. Donc, c'est un peu compliqué pour eux de pouvoir travailler dans de bonnes conditions. En plus, ce véhicule est très âgé. Il a un certain nombre de kilomètres. Il va régulièrement au garage. Du coup, c'est une décision qu'on a prise pour moderniser leur matériel.

Ensuite, il y a l'équipement pour 7 000 euros. Actuellement, quand vous sonnez à la police municipale, c'est la police elle-même qui vient vous ouvrir la porte. C'est-à-dire qu'ils sont derrière la porte. Ils vous ouvrent la porte, mais ils ne voient pas qui se trouve derrière la porte. Donc, c'est la mise en place d'un digicode avec une possibilité d'ouvrir la porte en étant en sécurité.

Ensuite, on va les équiper d'un moyen supplémentaire qui va leur permettre, par exemple, quand il faut vider la place parce qu'il y a les manèges qui s'installent, de connaître le propriétaire d'un véhicule par l'immatriculation, ce qu'ils ne peuvent pas faire actuellement. Actuellement, ils sont obligés de contacter la police nationale pour avoir l'identité du propriétaire, ce qui permet, notamment quelquefois, de pouvoir le prévenir et lui demander gentiment de bouger son véhicule plutôt que de le faire enlever par la dépanneuse. Donc, ça, c'est une autre chose.

En plus, ils vont bénéficier d'un nouvel équipement qui va leur permettre de verbaliser parce qu'actuellement, on avait deux équipements, ce qui ne permettait pas de couvrir toutes les équipes. Quand il y avait les deux équipes de jour et une équipe de nuit, il fallait se passer l'équipement et ce n'est pas nominatif.

Ensuite, on a aussi pris la décision d'équiper nos agents de police municipale de flash-ball. C'était une demande de leur part, parce qu'il faut savoir qu'à l'heure actuelle, ils n'ont qu'une gazeuse et un tonfa. Je peux vous dire qu'après les événements qui se sont passés, notamment ce *week-end* pour la Fête de la musique, je suis convaincu qu'il leur faut autre chose pour se défendre.

Je vais prendre un exemple. Quand je fais venir un élagueur pour élaguer un arbre, je lui donne une longe, un harnais, un stop-chute, tout l'équipement qu'il faut pour monter à un arbre, et quand j'envoie ma police actuellement sur le terrain, ils ont une gazeuse et un tonfa. Ce n'est pas suffisant. Quand on se retrouve face à des individus qui portent des couteaux de 30 cm de long ou qui sont une quinzaine, j'estime qu'au moins, pour les mettre en sécurité, c'était nécessaire de les équiper.

Alain TALLEU : Ce qui est bien en Conseil municipal, c'est qu'on a l'occasion de pouvoir débattre, car il y a des choses sur lesquelles on ne sera pas d'accord et c'est le principe de la démocratie. Je vais vous faire part de nos inquiétudes, parce qu'effectivement, pour moi, le flash-ball, cela reste une arme, non létale, certes, mais c'est une arme qui mutile, c'est une arme qui a éborgné des manifestants, des gens qui le faisaient pacifiquement. Donc, j'ai toutes les réserves vis-à-vis de cet équipement.

J'entends vos arguments, Monsieur le Maire, mais c'est quelque chose qui m'inquiète. Je n'aimerais pas qu'il y ait un enfant de Bailleul qui, suite à une mauvaise utilisation de cette arme, se retrouve mutilé et qu'on ait à croiser son regard dans les rues de Bailleul, dans les années qui suivront. Cela nécessite une maîtrise. On a eu l'occasion de s'apercevoir que, malheureusement, cela n'a pas toujours été correctement maîtrisé.

Donc, on émet un certain nombre de réserves à ce sujet-là.

M. le Maire : Je comprends bien vos réserves et, comme vous avez pu le dire, en fait, on aurait pu équiper les gens d'une arme létale, cela nous aurait coûté moins cher. Il faut savoir qu'une arme létale, c'est moins cher qu'un flash-ball. La finalité n'est pas la même. C'est une première chose. En plus, j'ai autorisé, à condition - de toute façon, cela ne peut pas être autrement - que les gens soient formés et que, dans leur formation, on leur indique bien la manière d'utiliser l'arme et dans quelles conditions on peut utiliser l'arme.

J'espère qu'on n'aura jamais à utiliser l'arme, le flash-ball, dans les conditions dont vous me parlez, c'est-à-dire dans les manifestations ou dans... J'espère qu'on n'aura pas ce genre de manifestation à Bailleul, que cela ne servira juste qu'à impressionner un peu la quinzaine de personnes qu'on a face à nous et que ces personnes prendront en considération que, pour le coup, là, il y a une possibilité de réponse.

Y a-t-il d'autres débats ?

Alain TALLEU : Juste, parler d'arme létale, je ne peux pas dire que je suis rassuré, mais je tiens quand même à rappeler que l'un des derniers féminicides qui a eu lieu à Bailleul, c'est la femme d'un gendarme qui a été tuée par son arme de service. Je tenais aussi... On a des responsabilités ici. Juste ce petit rappel, ce n'est pas si vieux que cela, et cela nous a tous touchés.

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui fais le règlement, ce n'est pas moi qui autorise les gendarmes à utiliser, à prendre l'arme chez eux.

Alain TALLEU : Cela a du sens.

M. le Maire : Oui, tout à fait. En plus, nous, pour le coup, à Bailleul, c'est la police, ce ne sont pas des gendarmes.

S'il n'y a plus d'autres questions, on va voter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Elle est adoptée, merci beaucoup.

Délibération n° 26/068 - Finances – Budget Principal de la ville – Exercice 2026 – Décision Budgétaire Modificative N°1

Vote :

Pour :	**30**
Contre :	**0**
Abstentions :	**3**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

M. le Maire : Je te passe la parole, Frédéric VERTUN, pour la délibération 26/069.

Frédéric VERTUN : Cette délibération vise à formaliser un groupement de commandes permanent entre la ville et le CCAS.

Derrière ce terme assez technique, l'objectif est très concret, il s'agit de permettre à nos deux collectivités de travailler davantage ensemble lorsqu'elles achètent des fournitures, des prestations ou des services dont elles ont besoin au quotidien. Cette démarche s'inscrit dans une logique de bonne gestion. La ville et le CCAS partagent de nombreux besoins : des fournitures administratives, des matériels informatiques, des prestations d'entretien, assurances, formations ou encore équipements professionnels.

Donc, plutôt que de conduire des procédures séparées, nous proposons de les organiser de manière coordonnée lorsque cela, évidemment, est pertinent. Cette mutualisation présente plusieurs avantages. D'abord, elle permet de renforcer la sécurité juridique de nos achats. Les procédures seront pilotées par les services de la Ville qui disposent de l'expertise nécessaire en matière de commandes publiques, garantissant ainsi le respect des règles applicables à tous les acheteurs publics. Ensuite, elle apporte davantage de cohérence et d'efficacité administrative. Nous évitons les doublons, nous simplifions les démarches et nous mobilisons plus efficacement les moyens humains de nos deux structures. Enfin, cette organisation doit nous permettre de rechercher de meilleures conditions d'achat grâce à une vision globale de nos besoins, tout en préservant l'autonomie du CCAS et la capacité de chaque structure à définir précisément ses attentes.

Donc, il ne s'agit absolument pas de fusionner les budgets ou les compétences, mais de mettre en commun ce qui peut l'être lorsque cela apporte une réelle valeur ajoutée aux services publics. Sur proposition du groupe « Rassembler pour Bailleul », il a été décidé d'inscrire dans cette convention une instance de suivi et d'évaluation. Un comité de pilotage réunira régulièrement la ville et le CCAS, afin de mesurer concrètement les résultats obtenus, d'identifier les améliorations possibles et de s'assurer que cette mutualisation produit bien les effets escomptés en matière d'efficacité, de qualité de service et de bonne utilisation des deniers publics.

Cette délibération traduit finalement une méthode que nous appliquons depuis le début du mandat : faire travailler nos services de manière plus coordonnée et rechercher dès que cela est possible le meilleur service au meilleur coût. Je vous invite donc à approuver cette convention constitutive de groupement de commandes permanent entre la ville et le CCAS.

M. le Maire : Y a-t-il une prise de parole par rapport à cette délibération ? Non ?

Alain TALLEU : Si. On veut remercier le fait d'avoir été entendu en tant que groupe minoritaire et que l'intervention de Sophie BOUTEZ, qui siège au CCAS, ait été prise en compte. On remercie la majorité pour ce sujet-là.

M. le Maire : D'accord. Merci beaucoup. On ne sera pas toujours d'accord, mais quand on peut l'être, c'est encore mieux.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? À l'unanimité, merci.

Délibération n° 26/069 - Commande Publique - Constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Bailleul et le Centre Communal d'Action Sociale de Bailleul

Vote :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Je te laisse te reposer puisque pour la prochaine, je passe la parole à Nancy MILITAO.

Nancy MILITAO : Cette délibération concerne le calcul définitif du forfait communal versé aux écoles privées sous contrat d'association.

Comme chaque année, la ville verse en début d'exercice une avance qui correspond à 50 % du montant attribué l'année précédente, afin de garantir le bon fonctionnement des établissements. Une fois le compte financier unique 2025 arrêté et les dépenses réelles de fonctionnement des écoles publiques connues, les services procèdent au calcul définitif du forfait, conformément aux règles prévues par le Code de l'éducation. Pour l'année 2025-2026, ce forfait s'établit à 1 357,10 euros par élève de maternelle et 541,57 euros par élève d'élémentaire.

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui permet donc de calculer le montant définitif dû aux écoles Saint-Albert et Saint-Amand et de verser le solde restant après déduction de l'avance déjà versée. Cette actualisation conduit également à ajuster les crédits inscrits au budget 2026 à hauteur de 28 988,95 euros.

Il s'agit d'une délibération de régularisation annuelle fondée sur les dépenses réelles constatées et sur les obligations légales de la commune en matière de financement des écoles privées sous contrat d'association.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des questionnements par rapport à cette délibération ? Non ? Donc, je vous propose que nous passions au vote. Qui vote pour ? Je change de temps en temps, c'est pour surprendre. C'est pour ne pas qu'on s'endorme tous à la fois. Il n'y a pas de contre, puisque tout le monde vote pour. Tout va bien. J'aime bien, cela permet de dynamiser un peu.

Délibération n° 26/070 - Éducation – Écoles privées sous contrat d'association – Exercice 2026 – Forfait versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2025 - 2026

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : La suivante, la 26/071 qui concerne la délégation du Conseil municipal au Maire.

Nous poursuivons avec une délibération très technique qui fait suite à une observation formulée dans le cadre du contrôle de légalité exercé par la sous-préfecture de Dunkerque sur notre précédente délibération relative aux délégations accordées au Maire.

Il est proposé ici de préciser les modalités de subdélégation à Madame la Directrice générale des services pour certaines compétences relevant des 4ème et 6ème de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Cette évolution permet de sécuriser juridiquement certaines procédures et de faciliter le traitement des dossiers du quotidien. Il ne s'agit pas d'une nouvelle délégation de compétences, mais d'un ajustement technique destiné à mettre notre dispositif en conformité avec les observations de la sous-préfecture.

Y a-t-il des observations par rapport à cette délibération ? Allez, on change. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? À l'unanimité, merci.

Délibération n° 26/071 - Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Délibération suivante, je repasse la parole à Nancy MILITAO.

Nancy MILITAO : Cette délibération concerne la désignation des représentants de la ville au sein de l'association Beffrois du Patrimoine mondial. Pour rappel, notre beffroi est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) depuis 2005. À ce titre, la ville participe au réseau des collectivités gestionnaires de beffroi afin d'assurer leur préservation et leur valorisation.

Il est donc proposé de désigner :

- Madame Nancy MILITAO, moi-même, comme élue référente titulaire et Monsieur Rémi BRAEMS comme suppléant ;
- Madame Yvelyne BEHAGUE comme technicienne référente titulaire et Monsieur Jean-Pierre BAILLEUL comme suppléant.

M. le Maire : Merci, Nancy.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des prises de parole ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? À l'unanimité, merci.

Délibération n° 26/072 - Désignation des référents municipaux au sein de l'Association Beffrois du Patrimoine Mondial

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Nous passons à la délibération 26/073. Je passe la parole à Claude BATAILLE.

Claude BATAILLE : Bonjour à tous.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la reconversion de l'ancien site de l'abattoir Ovine Flandres Artois, rue Philippe Van Tieghem. Elle a été consultée et présentée lors de notre première commission, qui accueillera prochainement un programme de 61 logements locatifs sociaux portés par NACARAT et CDC Habitat.

Afin de répondre aux prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France et d'améliorer l'alignement urbain de la rue, il est nécessaire de procéder à un échange foncier entre la ville et l'aménageur. Avant cet échange, nous devons constater la désaffection et prononcer le déclassement de deux petites portions de trottoir représentant au total 18 m², afin qu'elles intègrent le domaine privé communal. Il s'agit donc d'une délibération technique qui permet d'accompagner un projet de renouvellement urbain important pour ce secteur et de préparer des opérations foncières nécessaires à sa réalisation.

En gros, tout simplement, c'est un alignement de la propriété de l'espace du côté du trottoir, pour être plus simple.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Non ? Y a-t-il des prises de parole ? Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Délibération n° 26/073 - Stratégie foncière – Échange foncier avec la société ARIMMO - Désaffectation et déclassement de parcelles communales - 105 rue Philippe Van Tieghem à Bailleul

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Nous passons donc à la délibération suivante, la 26/074. C'est Claude qui la porte aussi.

Claude BATAILLE : Donc, approbation d'un échange foncier sans soulte avec la société ARIMMO, toujours au 105 rue Philippe Van Tieghem à Bailleul.

Cette délibération est la suite logique de la précédente. Dans le cadre du projet évoqué précédemment, il est proposé de procéder à un échange foncier entre la ville et la société ARIMMO, afin de permettre un meilleur alignement des constructions et une continuité urbaine plus cohérente, rue Philippe Van Tieghem.

Concrètement, la ville cède 18 m^2 de terrain préalablement déclassé juste à l'instant, et reçoit en échange 20 m^2 de terrain privé, destiné à l'élargissement du trottoir et à l'amélioration de l'espace public. Cet échange est réalisé sans soulte, les terrains ayant été reconnus de valeur équivalente par les services de l'État. Par ailleurs, l'ensemble des frais liés à l'opération seront pris en charge par l'aménageur.

Il s'agit donc d'une opération foncière équilibrée qui accompagne la réalisation d'un projet important de renouvellement urbain et de production de logements sociaux sur notre commune.

M. le Maire : Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Sophie.

Sophie BOUTEZ : Monsieur le Maire, chers collègues.
Concernant le projet de reconversion de l'ancien site de l'abattoir, dont le chantier est annoncé pour une durée prévisionnelle de 27 mois, nous souhaiterions savoir si une réunion d'information à destination des riverains est prévue avant le démarrage des travaux. Cette réunion permettrait de présenter le projet, son calendrier prévisionnel, les différentes phases du chantier, ainsi que ses éventuelles conséquences sur la circulation, le stationnement et le cadre de vie du quartier.

Par ailleurs, au-delà de l'affichage réglementaire du permis de construire, la commune envisage-t-elle un dispositif spécifique d'information des habitants tout au long du chantier ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Pour être tout à fait honnête, ce n'était pas prévu, mais comme vous le proposez, on va le faire. Je propose qu'on se mette d'accord sur une date où on sera tous disponibles et à laquelle on invitera les habitants du quartier à venir nous rejoindre pour discuter de ce projet, qui, je le rappelle, a été initié par la précédente mandature et pour lequel on n'a plus grand-chose à décider. Il faut le savoir. Ce sera plus sur le fonctionnement du chantier, comment ça va se passer, pour qu'il y ait le moins de nuisances possible pour les habitants.

C'est une très bonne idée et je vous remercie de l'avoir proposée.

Sophie BOUTEZ : Merci.

M. le Maire : Nous allons passer à la délibération 36/075... Excusez-moi, on n'a pas voté. Excusez-moi, j'étais pressé, j'étais tellement content d'avoir dit oui à Sophie.

Je vous propose de voter pour cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci beaucoup.

Délibération n° 26/074 - Stratégie foncière – Stratégie foncière - Stratégie foncière – Approbation d'un échange foncier sans soulte avec la société ARIMMO - 105, rue Philippe Van Tieghem à Bailleul

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : Je peux donc passer la parole à Éric DEMOLLIENS pour la délibération 26/075.

Éric DEMOLLIENS : Je vous en ai parlé lors du dernier Conseil municipal.

Le club de volley a organisé à Bailleul le Final Four pour le titre de championnat de France de Nationale 3. Ce qui a motivé cette initiative, c'est la décision de la Fédération française de volley de vouloir tirer au sort le lieu de ces rencontres et donc, pour Bailleul, de prendre le risque de devoir aller jouer tous ses matchs dans le Loiret ou dans le Var, et d'occasionner des frais beaucoup plus onéreux que ceux de prendre en charge l'organisation de cette manifestation.

Le poste des dépenses pour recevoir, héberger et nourrir une cinquantaine de personnes, c'est-à-dire les trois équipes et les officiels, la logistique liée à l'équipement des bénévoles et toute l'infrastructure et la location du matériel, s'est élevé à 6 450 euros. Le poste des recettes, comprenant une participation de la Fédération et la recette du bar, représente 3 800 euros, soit pour le club de volley un déficit de 2 650 euros.

Pour limiter l'impact sur son budget de fonctionnement, le club nous a sollicités pour une demande de subvention exceptionnelle et je propose de lui octroyer la somme de 1 000 euros.

M. le Maire : Y a-t-il une prise de parole ? Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Délibération n° 26/075 - Accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2026 – Subvention exceptionnelle

Vote :

Pour :	**33**
Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. le Maire : L'examen des délibérations est terminé, nous avons reçu trois questions de la part du groupe « Rassembler pour Bailleul ». Je cède donc la parole à Alain TALLEU pour la première question.

Alain TALLEU : Merci, Monsieur le Maire.

Le jeudi 28 mai, quelques heures avant notre dernier Conseil municipal, nous avons eu à déplorer un accident de la circulation rue d'Occident. Une femme de 77 ans s'est fait renverser par un automobiliste qui a ensuite pris la fuite.

Cet événement a choqué l'ensemble des Bailleuloises et des Bailleulois, non pas pour son caractère exceptionnel, mais plutôt pour le caractère récurrent des menaces envers les usagers des mobilités douces, exercées par certains automobilistes :

- 9 juillet 2019, Aurore VAN HECKE meurt écrasée en traversant un passage piéton devant la gare. Le conducteur affirme ne pas l'avoir vue ;
- 1er décembre 2021, une cycliste est renversée entre le Nouveau Monde et la crèche. L'automobiliste ne s'est pas arrêté ;
- 23 mai 2025, une adolescente est renversée par une voiture devant la gare. L'automobiliste ne l'avait pas vue ;
- 27 juin 2025, un piéton est renversé sur le trottoir rue de Lille par un automobiliste alcoolisé qui prend la fuite ;
- 17 avril 2026, une Bailleuloise de 75 ans est renversée par une voiture, rue de la Gare, sur un passage piéton. Le conducteur affirme ne pas l'avoir vue.

Vous avez, cette semaine, exprimé dans la presse votre souci de la sécurité routière de nos concitoyennes et de nos concitoyens, en évoquant le port du casque, d'un gilet réfléchissant pour les usagers de trottinette et d'autres éléments que je ne détaillerai pas, puisque vous en avez fait la présentation tout à l'heure.

Le thème de la sécurité a été un sujet majeur de la campagne électorale et nous partageons votre souci du bien-être des Bailleuloises et des Bailleulois.

C'est l'esprit de la Loi d'orientation des mobilités (LOM) qui impose, à partir du 31 décembre 2026, à toutes les collectivités, la suppression des espaces de stationnement de cinq mètres en amont des passages piétons. Exception faite pour les cycles et les vélos électriques, afin d'améliorer la visibilité des piétons.

Plusieurs passages piétons sont concernés à Bailleul. Avez-vous prévu de recenser les situations nécessitant une modification ? Une planification des travaux est-elle prévue ? Une campagne de sensibilisation est-elle prévue ? Avez-vous une estimation du coût des travaux ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Je passe la parole à Claude BATAILLE qui va vous expliquer cela en détail.

Claude BATAILLE : Merci pour votre question.

Je vais d'abord rappeler que la sécurité des piétons est une priorité pour la municipalité. C'est un sujet que nous suivons avec attention et sur lequel nous travaillons de manière très concrète.

Concernant l'application des dispositions de la loi d'orientation des mobilités relatives à la visibilité et aux abords des passages piétons, le travail de recensement a déjà été réalisé. La commune compte aujourd'hui plus de 200 passages piétons. Parmi eux, 75 sont situés sur des voiries communales dont l'aménagement relève de la compétence de l'agglomération. L'analyse menée montre que l'application de la réglementation sur ces 75 passages piétons entraînera la suppression de seulement 14 places de stationnement. En sachant qu'en théorie, on peut perdre jusqu'à quatre places de stationnement par passage. Donc, c'est plutôt relativement peu d'espace perdu et on a maintenant une sécurité accrue.

Pour les autres situations, qu'il s'agisse des voiries départementales ou des secteurs relevant directement de la commune, nous avons souhaité adopter une démarche plus globale. Notre objectif n'est pas uniquement de supprimer des places de stationnement aux droits de passage piétons. Nous souhaitons profiter de cette obligation réglementaire pour engager une réflexion plus large sur l'organisation des traversées piétonnes dans la ville. Nous savons que certains passages sont parfois peu utilisés, parfois mal positionnés. La rue Paul Perrier, par exemple, se trouve en plein virage, semble très dangereuse et sera peut-être à supprimer ou à déplacer. C'est un exemple concret, mais tout le monde le connaît.

Alain TALLEU : Effectivement, pour avoir été enseignant à l'école Victor Hugo pendant longtemps et pour m'être rendu, avoir fait des tours du parc Honoré Declercq à vélo, on ne traverse pas sur le passage piéton rue Paul Perrier, c'est trop dangereux.

Claude BATAILLE : On est d'accord.

La priorité reste évidemment la sécurité des piétons. Nous devons également veiller à maintenir un équilibre dans l'usage de l'espace public, notamment dans les secteurs où le stationnement est déjà contraint et là où il existe des enjeux d'attractivité commerciale. C'est pourquoi l'ensemble de ces situations seront examinées en commission. Nous étudierons au cas par cas les éventuels déplacements, les suppressions ou les créations de nouveaux passages piétons, afin de retenir les solutions les plus pertinentes en matière de sécurité et de visibilité des déplacements.

Au regard du recensement déjà réalisé, les impacts sur le stationnement communal devraient rester limités. On devrait retrouver une proportion qui soit à peu près identique en perte de stationnement et qui sera très limitée. En déplaçant certains passages, on pourra éventuellement éviter de supprimer d'autres stationnements.

Notre volonté est d'agir avec méthode, en nous appuyant sur les usages réels, les contraintes du terrain et l'objectif qui doit tous nous rassembler, permettre aux habitants de se déplacer en sécurité dans une ville apaisée et équilibrée.

Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Alain.

Alain TALLEU : Je suis ravi de voir que vous avez aussi pris en compte ces aspects-là. Je vous remercie.

M. le Maire : Tout à fait.

En complément, je vais passer la parole à Yannick CORDONNIER qui m'a demandé la parole.

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Alain TALLEU, je n'ai aucun doute sur le fait que nous partageons tous le même objectif, c'est-à-dire pour que chacun puisse se déplacer à Bailleul en sécurité, qu'il soit encore une fois piéton, cycliste, utilisateur de trottinette ou automobiliste. J'ai d'ailleurs une pensée toute particulière pour les victimes de différents accidents que vous avez cités.

Ces accidents que vous évoquez nous rappellent une réalité essentielle. La sécurité routière ne repose pas uniquement sur les aménagements. Elle repose avant tout sur le respect des règles par chacun et sur le partage apaisé de l'espace public. C'est précisément le sens de la politique que nous mettons en œuvre. Nous travaillons à construire un espace public où chaque usager connaît ses droits, mais aussi ses devoirs.

Cela concerne les automobilistes qui doivent adapter leur vitesse, respecter les priorités et faire preuve d'une vigilance permanente, mais également les cyclistes, les utilisateurs de trottinette et les piétons qui, eux aussi, ont des règles à respecter.

Notre action s'articule autour de trois axes : prévenir, expliquer et faire respecter les règles. C'est le but des campagnes de sensibilisation que nous avons engagées, notamment sur les trottinettes. C'est aussi le but des contrôles réalisés par la police municipale et surtout de notre collaboration accrue avec la police nationale. C'est enfin le but des arrêtés que nous prenons pour rappeler les règles de circulation et renforcer la sécurité de tous.

Notre ambition est bien de développer une véritable culture du partage de l'espace public où chacun comprend que sa propre sécurité dépend aussi du comportement qu'il adopte envers les autres. La sécurité n'est pas une opposition entre les automobilistes et les mobilités douces, c'est un engagement collectif où chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Notre responsabilité est de créer les conditions d'un partage serein de l'espace public et de faire respecter les règles qui permettent à chacun de circuler en sécurité.

Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup, Yannick. Je repasse la parole à Alain.

Alain TALLEU : J'avais une autre question. La création de ces questions orales permet aussi d'apporter d'autres points que les délibérations qui sont prévues. C'est toujours intéressant de pouvoir discuter dans le cadre de cette commission.

Nous avons appris, par l'intermédiaire d'enseignantes des écoles de Bailleul, qu'une importante modification des affectations des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) était prévue pour la rentrée 2026 : changement d'école, de niveau et donc d'enseignantes.

Le rôle des ATSEM dans les classes n'est plus à démontrer et leur présence facilite la scolarisation, les apprentissages et le bien-être des élèves. Le lien avec le personnel enseignant est essentiel, il nécessite beaucoup d'échanges, de confiance mutuelle et de temps. La relation s'établit dans la durée.

Cette modification des affectations a été vécue par une partie des personnes comme un acte imposé sans concertation, sans garantie, et les plonge dans un sentiment d'angoisse qui est préjudiciable à la santé des agents de la ville et à la qualité du service public d'éducation rendu dans les écoles maternelles de Bailleul.

Pouvez-vous nous expliquer la nouvelle organisation, l'intérêt de ce changement de fonctionnement ? Comment les agents, les enseignantes et les directeurs et directrices ont-ils été associés ?

Je vous remercie.

M. le Maire : Pour ce faire, je vais donner la parole à Nancy.

Nancy MILITAO : Sur le cadre général, les ATSEM sont des agents communaux. Leur organisation et leurs affectations relèvent de la collectivité. Ils interviennent en maternelle auprès des enseignants pour l'accueil, l'hygiène et le fonctionnement de la classe. Il n'existe pas de taux d'encadrement obligatoire fixé par la réglementation – tu le sais.

La présence d'une ATSEM par classe n'est pas une obligation légale, excepté pour les très petites sections et petites sections. À Bailleul, la collectivité a fait le choix d'une présence d'ATSEM dans toutes les classes de maternelle, y compris en grande section. C'est donc un niveau d'engagement élevé au regard de ce qui peut se faire ailleurs.

Dans ce cadre, des ajustements d'affectations peuvent exister pour répondre aux besoins du service, aux remplacements ou à l'organisation des écoles. Cela permet aussi aux personnels de diversifier leur expérience.

La réflexion engagée visait à réaliser une rotation importante, c'est vrai. Il y a peut-être eu des manquements, mais nous avons entendu les inquiétudes exprimées par les agents et avons compris les inquiétudes des parents. Les mobilités engagées ont donc été suspendues, sauf quand il y avait des situations particulières liées aux nécessités de service, notamment pour raison médicale.

Il n'y a pas eu de concertation formalisée avec les équipes enseignantes en amont, mais avec l'Inspection de l'Éducation nationale, qui a été informée en sa qualité d'autorité hiérarchique et qui a validé. Nous allons désormais travailler à une charte des ATSEM pour clarifier les règles d'affectation, les éventuelles mobilités, le rôle dans les classes et les conditions d'exercice. L'objectif est de stabiliser le fonctionnement, sécuriser les agents et maintenir la qualité du service rendu dans toutes les écoles.

Alain TALLEU : Merci beaucoup pour cette réponse qui nous rassure.

M. le Maire : Cela nous rassure aussi, Alain, si cela peut te rassurer.

Je passe maintenant la parole à Gérard.

Gérard DUBOIS : Monsieur le Maire, chers collègues, Bailleul, Ville Propre. Sur la gestion budgétaire et humaine, on a un dépassement budgétaire. Le budget initial de l'opération a été annoncé à 20 000 euros pour un mois. Le bilan final fait état de plus de 38 000 euros pour cinq semaines. Pouvez-vous détailler précisément à quoi ont été affectés les 18 000 euros supplémentaires ?

Ensuite, pérennisation des effectifs. L'opération a mobilisé treize personnes, cinq agents permanents et huit contrats de durée déterminée (CDD). Maintenant que les contrats courts sont terminés, comment le service propreté, de nouveau réduit à cinq agents, compte-t-il maintenir le niveau de propreté atteint sans que la situation se dégrade rapidement ?

Sur le dispositif de répression et des caméras, quel est le cadre légal des caméras de chasse qui ont été installées pour identifier les auteurs de dépôts sauvages ? Quels sont le cadre précis et le cadre juridique qui ont permis l'installation de ce dispositif ? Qui, au sein de la mairie ou de la police municipale, est habilité à visionner ces images ? Quelle est la durée de conservation de ces images ?

Enfin, sur l'évaluation et la stratégie à long terme, indicateur de réussite. L'opération a été lancée suite à un sondage montrant 82 % de mécontents chez les habitants. La municipalité prévoit-elle de lancer un nouveau sondage de satisfaction pour mesurer l'impact réel de ces cinq semaines de nettoyage sur la perception des Bailleulois ?

L'adjoint à la propreté a rappelé que les nettoyages des abords des bâtiments privés restent à la charge des particuliers et commerçants. Quelles mesures concrètes sont prévues pour inciter les propriétaires qui ne suivent pas l'exemple de la ville à entretenir leur devanture ?

Merci.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Yannick CORDONNIER qui a suivi le dossier.

Yannick CORDONNIER : Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre question, Monsieur DUBOIS Gérard, qui me permet de revenir sur l'opération Ville Propre.

Concernant tout d'abord la gestion budgétaire et humaine, je vais être totalement transparent puisque, je le rappelle, c'était quand même un de nos engagements de campagne. Le coût global de cette opération s'élève à 39 000 euros, qui se composent :

- de 25 000 euros pour les ressources humaines, liés à la rémunération des CDD sur la période de cinq semaines ;
- de 19 000 euros, liés à tous les coûts de traitement de l'intégralité des déchets, donc des 15 tonnes qui ont été ramassées par les agents pendant ces cinq semaines.

J'ai le détail si vous le souhaitez, je vous le laisse à disposition, en sachant qu'effectivement c'est un budget final qui avait été revu mardi en commission sécurité et propreté. N'hésitez pas.

Concernant les effectifs, cette opération n'avait pas vocation à devenir un fonctionnement permanent, elle avait tout simplement pour objectif de remettre la ville à niveau. Désormais, nous entrons dans une logique de maintien avec les agents permanents, des méthodes de travail revues, des interventions ciblées et surtout, encore une fois, la responsabilité accrue de chacun.

Aujourd'hui, nous changeons de logique, nous passons d'une phase de rattrapage à une phase de maintien, avec des méthodes de travail modernisées.

Face aux dépôts sauvages, nous faisons le choix de la fermeté dans le respect du droit. Les pièges photographiques, ce ne sont pas des caméras, ce sont des pièges photographiques qui prennent des photos, sont un outil ciblé, utilisé uniquement pour constater les infractions et identifier leurs auteurs. Elles ne portent aucunement atteinte aux libertés individuelles, leur utilisation est strictement encadrée. Les images ne sont consultées que par des personnes habilitées, en l'occurrence la police municipale, qui sont des agents assermentés. Leur conservation respecte les dispositions réglementaires, à savoir dans un délai maximum de 30 jours.

Pour finir sur l'évaluation de l'opération, nous faisons le choix des faits plutôt que des impressions. Sur cette évaluation, nous en avons déjà mesuré les résultats avec les retours qui ont pu être faits par les Bailleulois pendant et sur la semaine qui a suivi l'opération. Notre volonté, en revanche, n'est pas de lancer un nouveau sondage, car comme vous le savez, nous ne souhaitons pas engager des dépenses qui ne sont pas nécessaires. En revanche, les tonnages collectés, les dépôts sauvages traités et les verbalisations constitueront déjà des indicateurs objectifs.

Nous souhaitons également suivre l'évolution des ressentis des habitants dans la durée, car notre ambition n'est pas une opération ponctuelle, mais une amélioration durable du cadre de vie.

Je fais une parenthèse concernant les commerçants et les entreprises. Pour être complètement transparent encore une fois, avec Armelle FLAMENT, l'adjointe au commerce, nous avons co-signé un courrier que nous avons fait parvenir à l'intégralité des commerçants et entreprises de Bailleul, pour bien leur demander de s'impliquer dans l'opération Ville Propre avec le nettoyage de leurs devantures.

Pour répondre à votre question sur les façades des particuliers, notre service de la communication est en train de travailler sur un *flyer* qui sera distribué soit par les services de propreté, soit par les agents de la police municipale. Dès lors que l'on constatera que les mauvaises herbes ne sont pas coupées ou que les flux d'eau ne sont pas nettoyés, et s'il le faut derrière, plutôt que de faire de la prévention et la distribution de *flyers*, on sera sur une phase de verbalisation.

Parce qu'au fond, une ville propre ne se décrète pas, elle se construit. Elle se construit avec des services municipaux engagés – là, nous n'avons aucun doute sur l'engagement de nos services municipaux, et je les remercie encore –, des élus déterminés et des citoyens qui considèrent l'espace public comme un bien commun. C'est cette ambition que nous portons encore une fois aujourd'hui pour Bailleul.

Pour finir, notre objectif n'est pas d'organiser une opération Ville Propre chaque année. Notre objectif est plutôt qu'un jour, elle ne nous soit tout simplement plus nécessaire.

Merci.

M. le Maire : Y a-t-il des réactions ? Gérard.

Gérard DUBOIS : Il y a quand même encore pas mal de rues qui n'ont pas bénéficié des interventions des agents et des grosses balayeuses et autres. Je pense au bas de la rue de Cassel, à la rue de Neuve-Église, à la rue des Viviers devant le cinéma et à la rue de Lille. Qu'est-ce qu'il est prévu de faire ?

M. le Maire : Il y a deux choses qu'il faut bien distinguer : ce qui appartient à la commune, ce pour quoi nous nous étions engagés de nettoyer, et ce qui n'appartient pas à la commune. Là, pour le coup, il y a forcément un propriétaire, et c'est à lui de s'engager pour nettoyer sa part. C'est ce que vient de dire Yannick, on sera attentifs pour que ce qui n'est pas nettoyé et ce qui n'appartient pas à la commune le soient par la personne qu'il faut. On ne va pas aller engager de l'argent, on nous imposait [retranscription impossible à la suite d'un problème technique] d'en payer par l'ensemble de la commune.

Du coup, je ne veux pas seulement dire aux gens : « Allez jeter vos poubelles dans les nôtres » et derrière, proposer à certaines personnes de payer plus. C'est hors de question. Moi ce que je veux, c'est que chacun comprenne que la règle c'est : on nettoie devant chez soi, on respecte les poubelles de la commune, c'est-à-dire que les touristes mettent leur papier dedans, c'est leur fonction. On va manger une frite en ville, on ne met pas cela dedans, c'est la fonction. Le reste après, ce n'est plus de la fonction.

Pour le coup, Gérard, je pense que ce qui est en bas de la rue Cassel, ce qui est dans la rue des Viviers et d'après ce dont tu me parles, ce sont des propriétés qui n'appartiennent pas à la mairie ou peut-être des propriétés qui... Combien de kilomètres y a-t-il, Yannick, dans la ville ?

Yannick CORDONNIER : Alors, 43 kilomètres de voiries ont été nettoyés, sur un total approximatif au niveau de Bailleul et de ses hameaux de 120 kilomètres de trottoirs, ce qui est quand même très significatif. Cela a été nettoyé pour partie par les équipes de la ville et pour partie par la balayeuse de Caron, qui était effectivement un budget complémentaire dans l'opération.

Gérard DUBOIS : Non, mais je ne parle pas du domaine privé, je ne parle que du domaine public.

M. le Maire : D'accord. On fera le point avec Yannick, les agents de la mairie...

Gérard DUBOIS : Le caniveau uniquement.

M. le Maire : Ils ne sont pas tous partis, donc tout va bien. On peut encore agir, on peut encore nettoyer ce qu'il nous reste à nettoyer.

Je voudrais quand même saluer le courage des gens qui ont donc travaillé pour une partie sous la canicule, pour une autre partie plutôt sur des températures un peu fraîches avec de la flotte et pour terminer avec de nouveau de la canicule. Je remercie profondément toutes les personnes, que ce soit les employés de la commune ou les jeunes qu'on avait employés pour faire cette opération. Ils ont été très courageux, ils ont montré beaucoup d'entrain à le faire.

Ils étaient toujours avec le sourire et rien que pour cela, je les remercie.

Je pense que cela a été salué par un grand nombre de Bailleuloises et de Bailleulois. Le peu de personnes insatisfaites qui continuent à râler sur les réseaux sociaux, de toute façon, ce sera toujours les mêmes personnes qui râleront pour tout, pour la *Color Run*, pour le balayage, pour tout un tas de choses. Ces gens-là, on ne pourra jamais les satisfaire quoi qu'il arrive.

Amélie DELEU-MARÉCHAL : J'enfonce une porte ouverte, mais j'ai eu beaucoup de retours sur les hameaux. C'est vrai qu'ils se sont sentis un petit peu délaissés, même s'ils sont passés à Outtersteene. J'ai vu qu'ils étaient passés près de la benne, etc., mais c'est vrai que les rues, les caniveaux n'ont pas forcément été faits par la machine. Mais si c'est en cours, formidable, ils seront contents.

Yannick CORDONNIER : Cela n'est pas en cours puisque l'opération est terminée. En revanche, on a toujours des agents municipaux qui sont en place. Dans le cadre de leur activité régulière, j'imagine que le directeur des services techniques va organiser leur activité. Il faut savoir que c'est un peu plus compliqué en ce moment avec la canicule. Ils ont, encore une fois, un travail qui est très pénible, mais les hameaux n'ont pas été oubliés. Ils ont été faits effectivement sur la fin de l'opération, sur les trois derniers jours, mais la partie municipale des hameaux a été faite. Ayant moi-même été sur le terrain, j'y étais d'ailleurs avec la conseillère aux hameaux sur le dernier jour, et je rebondis encore sur ce que j'ai pu vous dire, c'est la responsabilisation des gens.

Les agents municipaux ont fait le travail. Les agents municipaux ont même fait parfois plus que leur travail. Ils ont dû, sur Outtersteene, ramasser des déchets qui n'étaient pas des déchets verts, pour les mettre dans leur camion, pour que ces déchets soient traités dans le cadre de l'opération Ville Propre et avec un coût de traitement qui est pris par l'ensemble des Bailleulois.

Donc, une benne de déchets verts, celle du déchet vert. Si les gens ne sont pas responsables pour pouvoir mettre des déchets verts dans les déchets verts, c'est que soit on a un problème de comportement, soit on a un problème de civisme, soit on aura un problème de répression. D'où ce que j'avais inclus dans la réponse à Gérard DUBOIS, c'est l'implémentation de certains pièges photographiques pour, à un moment donné, sonner la fin de la récréation et dire que potentiellement, il y a des risques à ne pas respecter les règles parce qu'au final, qui paie ? C'est le contribuable bailleulois. Et cela, on veut à tout prix l'éviter.

M. le Maire : D'autres prises de parole ?

Amélie DELEU-MARÉCHAL : Je vais rebondir, mais pas très haut parce que je colle.

Par rapport justement à la canicule, on aurait une question complémentaire. C'est une question commune aux deux groupes. Dans le contexte des fortes chaleurs, on a vu qu'il y avait une prise en compte de la chaleur pour les services municipaux qui sont fermés l'après-midi. Donc cela, c'est formidable, mais on s'inquiétait un petit peu pour les personnes vulnérables.

Comme le CCAS est fermé aussi parce qu'il reçoit du public, comment fait-on pour interpeller les gens en situation de vulnérabilité ? Comment on peut dire : « Mon voisin, je pense qu'il est tout seul, etc. » et comment intervenir au niveau du CCAS ? Il y avait de belles phrases. J'ai résumé. Je suis désolée. Combien de personnes sont inscrites au registre communal ?

M. le Maire : Alors, je ne peux pas te dire exactement. Peut-être qu'Audrey...

Audrey RINGOT : On a 31 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Donc, le CCAS maintient son activité pendant tout le plan canicule.

Amélie DELEU-MARÉCHAL : D'accord. Donc, eux, ils sont ouverts toute la journée ?

Audrey RINGOT : Le CCAS reste ouvert, notamment pour proposer des douches aux personnes identifiées comme sans domicile fixe, matin et après-midi, pour qu'elles puissent se rafraîchir.

M. le Maire : Au-delà de cela, il avait été proposé aux personnes qui n'ont pas la possibilité d'être au frais chez elles, de pouvoir venir au FPA (Foyer de personnes âgées). Au FPA, on a la salle de restauration et la salle de détente qui sont climatisées. Donc, on avait proposé cela. On avait vu avec Handi-Flandres la possibilité même d'aller les chercher chez elles pour les ramener au FPA, de manière à ce qu'elles puissent être au frais.

Amélie DELEU-MARÉCHAL : Super.

Les agents du service technique ont-ils également des horaires décalés ?

M. le Maire : Aménagés, oui, de 5 à 10 heures. Au-dessus de 10 heures, ce n'est plus possible.

D'autres questions ? D'autres prises de parole ? Non ? Je vous remercie pour votre présence. Nous avons épuisé toutes les questions et aussi les participants autour de la table. Ce que je vous propose, c'est de passer une très bonne soirée. Je vous donne rendez-vous le 24 septembre à 18 h 30. Merci beaucoup et bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

Le Secrétaire de séance
Maxime VALLART

Le Maire
Jacques GREMBER

MAIRIE DE BAILLEUL
NORD